

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2024
PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme), dûment convoqué le 04 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique MOMBARD, Maire.

Présents : MM. MOMBARD Dominique, ROUX Gilles, GOMEZ David, DESSEMOND Arlette, ROUX Josiane, GRAILLAT Colette, SGRO Fabienne, GUICHARD Valérie, BELLANGER Lionel, LARRA Stéphane, FRANQUET BOURGEON Charline, WILHELM Nicolas, BOURNE Céléna.

Absents excusés : MM. GUILLEMINOT Karine, AVRIL Jérôme, PALLAIS Gilbert, PICCA Serge, BERNARD Patrick, BONHOURE Nicolas, BARNERON Séverine, GUILHOT Caroline, THOMASSET Alexandre, SOARES ROIBET Amandine.

Ont donné pouvoir : Mme GUILLEMINOT Karine a donné pouvoir à M. MOMBARD Dominique, Maire,
M. BONHOURE Nicolas a donné pouvoir à M. LARRA Stéphane,
Mme BARNERON Séverine a donné pouvoir à Mme FRANQUET BOURGEON Charline,
Mme GUILHOT Caroline a donné pouvoir à M. ROUX Gilles,
Mme SOARES ROIBET Amandine a donné pouvoir à M. GOMEZ David.

Conseillers municipaux présents : 13
Quorum : 12

M. GOMEZ David a été élu secrétaire de séance.

Ordre du Jour

N° DE DELIBERATION	OBJET
DEL2024_135	Vote du Budget Primitif 2025 – Budget général de la Commune
DEL2024_136	Vote des subventions de fonctionnement aux associations – Année 2025

Approbation du procès-verbal de la séance du 03 décembre 2024

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 03 décembre 2024.
A l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 03 décembre 2024 est approuvé.

Compte-rendu des actes accomplis par le Maire en vertu de la délégation donnée par le Conseil Municipal

Entendu le rapport de Monsieur le Maire ;
Le conseil municipal,

PREND ACTE du compte-rendu des décisions prises en vertu de la délibération n° DEL20202605_04 du 26 mai 2020.

Compte-rendu des actes accomplis par le Maire en vertu de la délégation donnée par le conseil municipal dont décisions de renonciation au D.P.U.

N°	Date de la décision	Objet
DEC2024_126	29/11/2024	Contractualisation d'une Ligne de Trésorerie - Caisse d'épargne Loire Drôme Ardèche
		N° 127 à 132 – Délibérations du Conseil Municipal du 03 décembre 2024

DEL2024_137 - Vote du Budget Primitif 2025 – Budget général de la Commune

Rapporteur : Monsieur Dominique MOMBARD, Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L2121-29 relatif aux attributions du Conseil Municipal, L2311-1 et suivants relatifs aux finances communales ;

Vu l'intérêt de voter le budget primitif dès la fin de l'exercice précédent afin de commencer le nouvel exercice avec des documents opérationnels ;

Considérant que le budget primitif 2025 de la Commune s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	2 375 900.00 €	1 079 200.00 €
RECETTES	2 375 900.00 €	1 079 200.00 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **VOTE** le budget primitif 2025 de la Commune.

DEL2024_138 - Vote des subventions de fonctionnement aux associations – Année 2025

Rapporteur : Monsieur Dominique MOMBARD, Maire

Vu l'article 6 de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative à l'organisation des Associations ;

Vu l'article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 relatif aux attributions du Conseil Municipal ;

Considérant que le Conseil Municipal est compétent pour fixer les attributions de subventions aux associations ;

Considérant la nécessité d'aider financièrement les associations afin qu'elles puissent organiser au mieux leurs activités ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **VOTE** le versement des subventions de fonctionnement aux associations telles que définies dans le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	Pour mémoire Subventions 2024	Subventions 2025
ENSEMBLE MUSICAL DES AINES RURAUX	200.00 €	200.00 €
A N A C R	100.00 €	100.00 €
ACCA	150.00 €	150.00 €
AMICALE DU CLUB DES AINES	500.00 €	500.00 €
DONNEURS DE SANG	150.00 €	150.00 €
ADAPEI LES COLOMBES	100.00 €	100.00 €
AMICALE LAÏQUE MOURS	6 000.00 €	6 000.00 €
ECLAT D'LIRE	1 000.00 €	1 000.00 €
PREVENTION ROUTIERE	150.00 €	150.00 €
TOTAL	8 350.00 €	8 350.00 €

Mme DESSEMOND s'interroge sur l'activité de l'association Eclat d'Lire et l'utilisation de la subvention à verser.

Monsieur le Maire lui répond que l'activité principale de l'association est l'organisation des soirées jeux et que la subvention leur permet de les réaliser et d'acheter également différents jeux.

Mme FRANQUET BOURGEON souhaite que soit inscrit dans le présent Procès-Verbal que la Commune n'aide pas seulement les associations communales à travers le versement de subventions mais qu'elle met également à disposition le personnel technique pour l'organisation de leurs diverses manifestations.

Monsieur le Maire ajoute également que la Commune investit beaucoup pour proposer aux différentes associations des lieux leur permettant de pratiquer leurs activités dans de bonnes conditions.

Informations / Questions diverses

- M. LARRA présente la nouvelle répartition des secteurs, réalisée avec l'aide de M. WILHELM, pour la distribution du magazine et autres informations communales.
- M. ROUX donne lecture des dossiers examinés par la commission d'urbanisme.

Fin de séance à 19h30

A Mours Saint Eusèbe, le 17 décembre 2024,

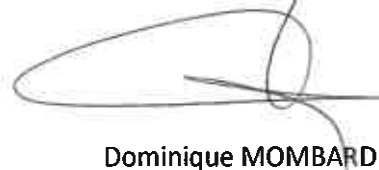
Le Secrétaire de séance



GOMEZ David



Le Maire de Mours Saint Eusèbe



Dominique MOMBARD ,